Aubagne Plongée Passion



Livret d'accueil Saison 2024 / 2025



Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à Aubagne Plongée Passion!

Aubagne Plongée Passion (ou APP) est une association « loi de 1901 » à but non lucratif affiliée à la FFESSM qui accueille les adultes et assure l'organisation d'entraînements, de plongées et de certaines formations aux brevets de plongée subaquatique. Vous pouvez intérieur trouver sur le site internet de l'association règlement son (http://aubagneplongee.free.fr/pdf/reglement interieur.pdf) et statuts ses (http://aubagneplongee.free.fr/pdf/STATUTS.pdf).

Le présent livret a été rédigé afin de : (i) faciliter l'incorporation des nouveaux adhérents ; (ii) (ré)expliquer aux anciens comme aux nouveaux les règles qui régissent le fonctionnement de notre association.

Vous trouverez dans ce document :

- un résumé des règles de fonctionnement ;
- un trombinoscope des membres du bureau avec leurs fonctions et le moyen de les contacter ;
- un tutoriel pour l'utilisation de notre site internet (http://aubagneplongee.free.fr/).

Nous sommes bien sûr à votre entière disposition pour toute précision ou renseignement complémentaire.

Le bureau APP



Règles de fonctionnement de l'association

Adhésion

La cotisation annuelle d'adhésion s'élève à 170 € pour toute inscription entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 mars 2025. Pour les nouveaux adhérents arrivant en cours d'année, il est appliqué la dégressivité suivante : (i) 140 € pour une arrivée entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2025 ; (ii) 110 € pour toute arrivée entre le 1^{er} juin et 31 août 2025. Cette cotisation inclut l'adhésion à l'association APP et le montant de la licence fédérale de la FFESSM (le prix de la licence n'est pas déductible de la cotisation pour les personnes étant licenciées en dehors de l'association).

L'adhésion à APP donne droit :

- à l'encadrement des plongées par des moniteurs fédéraux brevetés ;
- au passage des brevets fédéraux (cours théoriques et pratiques du N1 au PA40 de plongée);
- à l'entraînement en piscine (sous réserve de la mise à disposition de la piscine d'Aubagne, ou d'un autre bassin) ;
- au prêt et à l'utilisation ponctuels du matériel de l'association dans le cadre de ses activités.

Une assurance complémentaire peut être souscrite individuellement auprès du cabinet Lafont (https://ffessm.lafont-assurances.com/), la licence ne couvrant que votre responsabilité civile.

Lors de votre inscription à notre association, il est notamment impératif :

- de payer votre cotisation (des facilités de paiement peuvent vous être accordées);
- d'avoir un Certificat Médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la plongée à jour, basé sur le formulaire de la FFESSM disponible pour téléchargement sur notre site internet (http://aubagneplongee.free.fr/CACI%20sept%202023.pdf); même pour l'accès à la piscine, ce certificat devra être valide; vous pouvez faire établir ce certificat par un médecin généraliste si celui-ci accepte de remplir le formulaire FFESSM; pour les nouveaux adhérents ou pour certaines formations, ce certificat doit être rempli par un médecin fédéral;
- de fournir des moyens de communication efficaces (adresse mail que vous consultez régulièrement et n° de téléphone où il est possible de vous joindre) ainsi que les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence.

<u>NB 1 :</u> depuis quelques années, les licences sont stockées sur une carte à QR code qui est mise à jour à chaque renouvellement donc il est normal que vous ne receviez rien. Pour celles et ceux qui prendraient une licence de plongée pour la première fois, cette carte à QR code vous sera envoyée à votre domicile.

<u>NB 2 :</u> il y a une différence de durée d'effet entre l'adhésion annuelle à APP et la licence annuelle de plongée. Par exemple, l'adhésion 2023-2024 à APP court jusqu'au 31 août 2024, alors que la licence de plongée de la même saison court jusqu'au 31 décembre 2024. Si vous ne renouvelez pas votre adhésion à APP après le 31 août, vous ne pourrez plus plonger avec APP mais vous pourrez plonger avec une structure commerciale jusqu'au 31 décembre.

Organisation générale

APP est uniquement constituée de membres bénévoles. La gestion courante de l'association est à la charge du bureau directeur, qui doit être composé d'au moins trois membres (président, secrétaire et trésorier). Ce bureau est renouvelé tous les deux ans lors de l'assemblée générale annuelle qui a communément lieu en juin.

L'assemblée générale annuelle permet de faire un bilan de l'année écoulée, tant d'un point de vue des activités réalisées (e.g., nombre de plongées, de formation, etc.) que d'un point de vue financier, de soumettre et discuter de sujets divers en lien avec les activités de l'association, et bien évidemment de tous se retrouver autour d'un verre.

Les communications internes se font quasi-exclusivement par mail, d'où l'importance de fournir des moyens de vous joindre efficaces. Cela peut s'avérer très utile en cas d'aléas de la météo et/ou du bénévolat qui peuvent mener à une annulation de la plongée par exemple.

L'association est ouverte toute l'année du mois de septembre au mois d'août inclus, *i.e.*, il est possible de plonger toute l'année. La municipalité d'Aubagne nous octroie un créneau piscine tous les jeudis soir de 20h00 à 21h30, à l'exception des périodes de vacances scolaires. À l'issue de cet entraînement, nous nous retrouvons traditionnellement au local de l'association jouxtant la piscine pour finir la soirée autour d'un morceau de pizza (2 € la part).

Nous participons chaque année à plusieurs manifestations (Fête des associations de la ville d'Aubagne, Téléthon, nettoyage de fonds marins, *etc.*). Votre participation à ces journées est la bienvenue.

Quel que soit votre niveau de plongeur vous serez utile!

Pour communiquer avec l'association

<u>Adresses mail:</u> <u>bureauapp@gmail.com</u>

(distribué à tous les membres du bureau ; la personne en charge de votre

interrogation vous répondra directement)

secretaire.app@gmail.com

Site internet: http://aubagneplongee.free.fr

Facebook: https://www.facebook.com/people/Aubagne-Plong%C3%A9e-Passion/100057653791344/

RIB Compte de l'association: IBAN: FR76 3000 3031 9500 0500 2085 854

BIC: SOGEFRPP

Les Plongées

Cadre général

APP ne possède pas de bateau et collabore avec les diverses structures commerciales de la région pour pouvoir plonger, ce qui permet de varier les sites. Une majorité des plongées se fait avec Aquanaut à Saint-Cyr-sur-Mer (Les Lecques), ou Narval à Cassis, ou YCPR à Marseille (Pointe Rouge).

Les plongées sont organisées et encadrées bénévolement par les moniteurs de l'association à concurrence d'une par week-end, généralement le samedi matin. Des plongées « crépusculaires » ont également lieu le mercredi en fin de journée en juillet et août. Ces règles générales peuvent être exceptionnellement dérogées pour des formations spécifiques ou des plongées « exceptionnelles » (i.e., sur des sites moins accessibles car plus lointains et/ou plus exigeants).

Une « plongée APP » est une plongée figurant sur le planning des plongées et ayant donc été validée par le président.

Inscription

Le jour de la plongée est déterminé en fonction des disponibilités de l'encadrement. L'inscription aux plongées ordinaires se fait sur l'onglet dédié du fichier excel partagé du planning communiqué en début de saison à chaque adhérent, au plus tard à 18h le lundi précédent la plongée. Toute annulation jugée trop tardive d'une inscription qui entraînerait une facturation par le prestataire sera, sauf cas particulier, facturée au membre concerné.

Pour les sorties exceptionnelles, des onglets dédiés sont créés sur le fichier excel partagé susmentionné.

<u>Documents à avoir</u>

Pour chaque plongée, veuillez avoir sur vous les documents suivants qui peuvent être demandés par le prestataire le jour de la plongée :

- votre licence de plongée ;
- votre carte de niveau de plongée (si existant);
- votre CACI à jour (cf. partie « Adhésion).

Rappel Sécurité

Le Directeur de Plongée (DP) se réserve le droit de refuser à un plongeur sa mise à l'eau s'il ne le juge pas apte à effectuer la plongée en toute sécurité pour lui ou sa palanquée.

Les Plongées

<u>Matériel</u>

Du matériel, *i.e.*, blocs, gilets, détendeurs, combinaisons et autres petits équipements, sont à disposition dans le local de l'association et distribués sur demande par un membre du bureau pour participer aux sorties organisées par l'association. APP ne prend pas en charge le règlement de fourniture de matériel à un plongeur par le prestataire tant qu'il y a de la disponibilité parmi ses équipements.

Pour être utilisées et gonflées au sein d'APP, les blocs doivent impérativement être à jour de leur ré-épreuve ou contrôle TIV (Technicien de l'Inspection Visuelle). Une liste des personnes habilitées à l'utilisation du compresseur est établie par le président et est affichée au local.

Pour information, pour des raisons de responsabilité, le matériel de l'association quel qu'il soit ne peut servir que pour des plongées APP et ne pourra donc en aucun cas être utilisé pour des sorties personnelles.

Formations

Les formations (N1 à PA40) sont assurées bénévolement par les moniteurs de l'association et peuvent être dispensées soit à la piscine, soit en mer, ou encore en salle pour les cours théoriques. N'hésitez pas à vous rapprocher du bureau et à réagir aux différentes informations qui vous parviennent et éventuellement participer à celles-ci.

Les cours théoriques sont gratuits. Les plongées de formation coûtent 25 € chacune (*cf.* « Tarification » ci-dessous).

Tarification

La tarification des plongées pour les adhérents à APP est la suivante :

- 25 € pour les plongées encadrées ou de formation quel que soit le site de plongée ;
- 20 € pour les plongées autonomes quel que soit le site de plongée.

Dans le cas de plongées « exceptionnelles », la tarification est adaptée à la prestation effectuée.

Un principe de gratuité pour les moniteurs est mis en place lorsqu'ils réalisent des encadrements (sauf sorties spéciales).

<u>NB :</u> en général, selon le mode de plongée (autonome ou encadré), la profondeur et la possible location de matériel, une plongée en structure commerciale revient entre 40 € et 80 €.

Les Plongées

Paiement

Le paiement des plongées se fait via l'achat de cartes d'un montant de 100 € auprès du bureau d'APP. Ce paiement se fait soit par chèque soit par virement bancaire sur le compte d'APP; il est important de prévenir à la fois le trésorier et l'organisateur des plongées de ce paiement.

Le prix de la plongée effectuée, selon son type (encadrée/formation ou autonome), est déduit de la carte à chaque participation après validation de la plongée par le DP; les conditions météo peuvent éventuellement rendre impossibles les plongées techniques. Le montant restant sur votre carte est actualisé après chaque plongée et est consultable à tout moment à l'onglet dédié sur le fichier excel partagé. En cas de contestation, veuillez vous adresser au secrétaire afin de résoudre rapidement tout malentendu.

Les cartes de plongée ne sont pas remboursables, mais les membres souhaitant quitter l'association peuvent se les faire racheter par un membre restant.

Si le membre veut payer ses plongées à l'unité, la tarification présentée ci-dessus n'est plus valable, et dans ce cas il sera appliqué la tarification du prestataire le jour de la sortie (qui est plus chère).

Plongeur « passager » (« invité »)

Nous autorisons exceptionnellement avec accord du DP et du président les plongeurs « passagers ». Le tarif appliqué est alors celui que nous applique le prestataire ou d'une plongée encadrée pour les plongées du bord. Attention : il est exclu de mettre un moniteur à disposition de ce passager qui devra s'intégrer à une palanquée !

Organisation de baptêmes

APP peut organiser des baptêmes de plongée pour les personnes extérieures à l'association. Attention : nous ne sommes pas une structure commerciale, c'est pourquoi il est nécessaire de se rapprocher du président pour estimer la faisabilité du baptême avant de vous avancer auprès de la personne à baptiser.

Un baptême comprenant une adaptation en piscine et une plongée du bord coûtera 30 €. Un baptême en piscine seulement coûtera 10 €.

<u>NB :</u> en général, selon le mode de plongée (autonome ou encadré), la profondeur et la possible location de matériel, une plongée en structure commerciale revient entre 60 € et 90 €.

Bureau directeur d'Aubagne Plongée Passion

Président

Sébastien FOUQUET



Secrétaire

Géraldine REBUFFAT



Trésorier

Etienne ALBEAU



Trésorier adjoint

Julien FENEYROL



Organisation des plongées

Hugues LAROCHE



Organisation des plongées

exceptionnelles

Pierre MICHIEL



Présidents d'honneur

Robert PAPAZIAN Hugues LAROCHE





L'encadrement technique d'Aubagne Plongée Passion

BEES1 (E3) Robert MOUNIER

MONITEUR FEDERAL 1 (E3) Michael LEVY

NIVEAU 4 INITIATEUR (E2) Hugues LAROCHE

Eric GERARD

Patrick GRANDJEAN

INITIATEUR CLUB (E1) Pascal MARY

Damien JACOMY

TUTEUR DE STAGE Robert MOUNIER

Michael LEVY

ANTEOR (secourisme) Robert MOUNIER

Michael LEVY

MONITEUR NITROX Robert MOUNIER

Michael LEVY

TIV (inspection des bouteilles de plongée) Robert MOUNIER

Sébastien FOUQUET

Michael LEVY Mohamed SEGHIR

ARBITRE PSP Michael LEVY

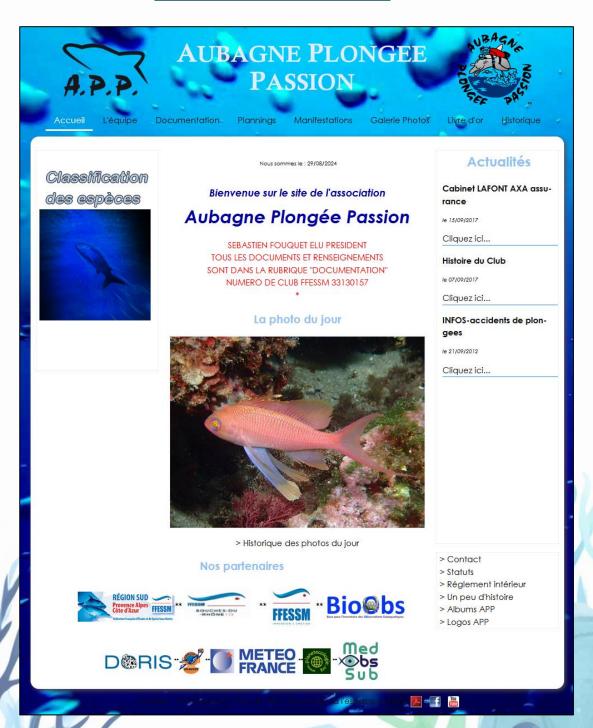
INITIATEUR APNEE Hugues LAROCHE

Damien JACOMY

Tutoriel du site internet d'Aubagne Plongée Passion

Le tutoriel ci-après a été élaboré à partir d'une mouture du site internet plus ancienne que l'actuelle, mais la philosophie demeure la même. Une refonte du site internet est à l'étude et ce tutoriel sera mis à jour en conséquence dans les mois à venir. N'hésitez pas à vous rapprocher du bureau APP pour toute question, suggestion ou commentaire sur l'utilisation du site internet.

Lien vers le site internet : http://aubagneplongee.free.fr/



Documentation

Les téléchargements de documentation : Réglementation ; Statuts du club ; formulaires certificats médicaux ; adresses utiles



SAISON 2010 - 2011

Ouverture le Jeudi 9 Septembre 20h à la piscine du Charrel (Piscine Alain Bernard)



Documents à télécharger

- Fiche d'inscription 2010-
- Tarifs FFESSM 2010-2011
- Ocertificat médical 1 (recommandé)
- Ocertificat médical 2
- Statuts
- Extrait du code du sport Partie réglementaire Formation des enseignants
- Le Code du Sport 2010 1
- Le Code du Sport 2010 2
- Le Code du Sport 2010 2
- Le Code du Sport 2010 -Guide et conseils
 - d'application
- Règlement intérieur
- Compte-rendu Assemblée générale du 25 juin 2010



Entrainements piscine : le jeudi 20h-21h30 Plongées: le samedi (matin ou après midi) ou dimanche matin.

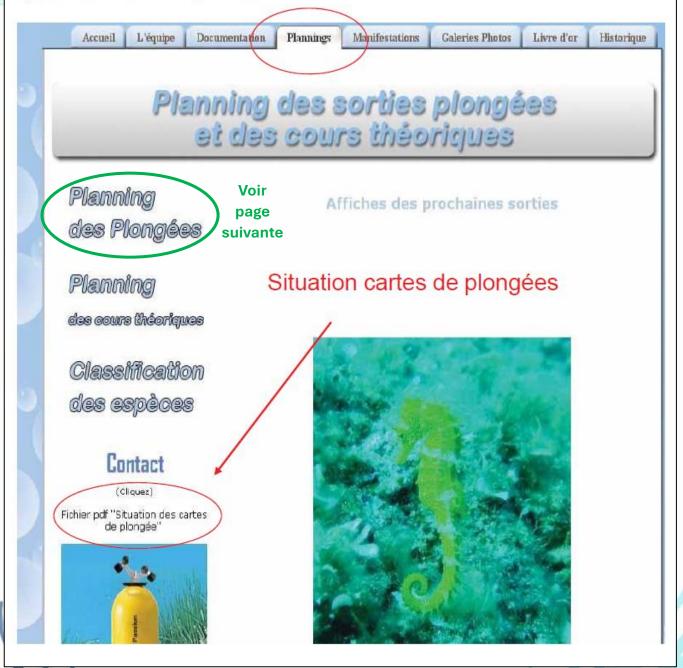
Pour les visites médicales :

- la Clinique de la CASAMANCE 33 bd Farigoules 13400 AUBAGNE tél. : 04 91 88 40 00 - Docteur Yann MOSSLER (présentez vous d'APP)
- ○CPMS Centre provençal de médecine du sport Docteur Lee FOO CHEUNG - 608, avenue du 21 août 1944, 13677 Aubagne cedex tél: 04.42.84.72.20

Plannings

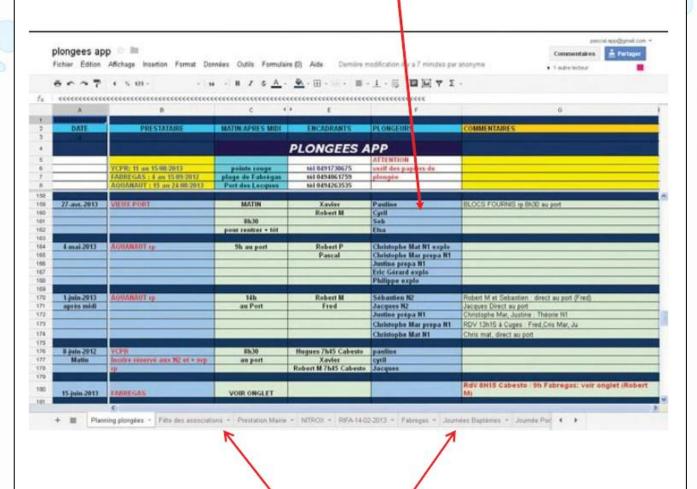
Sur cette page : - les liens d'accès aux plannings de plongées ou de formations

- Les affiches des sorties organisées ...S'il y en a plusieurs elles défilent ...



Inscription des plongeurs pour les plongées régulières

L'accès au fichier excel partagé des plongées vous sera donné par un membre du bureau APP après validation



Inscriptions aux sorties exceptionnelles Cliquez sur l'onglet correspondant

Manifestations ...

.....Celles auxquelles nous participonsEt les autres !



Fête des Associations à Aubagne



Samedi 11 septembre toute le journée à la piscine du Bras d'Or Sulf-infalle MARSEILLE PALAIS DU PHARO

du 27 au 31 octobre 2010

Le Festival mondial de l'image sous-marine se déroulera pour la seconde année consécutive au Palais du Pharo à Manseille, du 27 au 31 ectobre 2010.

Le président d'honneur de la 37º édition du Festival mondial de l'image sous-marine sera Jean-Michel COUSTEAU. Nous célébrerons le 100° anniversaire de la naissance de son père, le Commandant Jacques-Yves COUSTEAU, en présence de ceux qui ont vécu l'odyssée de La Calipso.

Dominique SERAFINI, auteur de "L'Aventure de l'équipe COUSTEAU en bandes dessinées" nous fera revivre cette odyssée en présentant une exposition de reproductions grand format des planches de ses ouvrages.

Près de chez nous...Voir infos: http://www.underwater festival.com/

Ca ...C'est fait ...

Galeries Photos

Régalez vous en regardant quelques photos ...Et pourquoi pas montrez nous les vôtres !

Accueil L'équipe Documentation Plannings Manifestations Galeries Photos Livre d'or Historique

Les albums photos d'APP





- Août 2006
- "La posidonie" par Nicole LORAIN
- "Sous la surface, la vie" par JP MIQUEL
- "Pierre et corail" par IP MIQUEL
- Téléthon 2008
- Port Cros 2009 par JP MIQUEL
- Téléthon 2009
- Plongée sous glace 2009
- Nuit de l'eau 2010
- Sortie du 8 mai 2010, on ne sait oû!!! Mais sous la pluie
- Plongée à Fabrégas , le 29 mai 2010
- Assemblée générale du 25 juin 2010
- Albums de groupe de 1990 à 2009
- "Couleurs Méditerranée" par JP
- Photos des baptèmes de plongée, fête des associations, 11 septembre 2010 par Gilles

Historique

.....Voyagez sur cette page dans l'histoire du club!



Ils sont passés par notre club ... (Liste non exhaustive établie sur la base des infos de la FFESSM et des documents officiels d'AAC/APP)

ABBOUIC, AIRES M, AIRES Y, ANDRE M, ANDRIEU-PEZIERE P, ARISI C, ARIS

Accès à l'histoire du club et de notre emblème

ur plus de détails sur l'histoire du club, suivez ce lien.



Pour connaître l'histoire du logo, suivez ce lien.



Les exemplaires du journal Si

quelqu'un se sent de s'y remettre

Le journal d'APP





- ○Nº 1: Octobre novembre 2003 N° 2: Novembre - décembre
- N° 3: Janvier février 2004
- Nº 4: Mars avril 2004
- N° 5: Mai juin juillet 2004
- Nº 6: Septembre octobre
- Nº 7: Novembre décembre
- Nº 8: Janvier février 2005
- Nº 9: Mars avril 2005

- No 10: Mai juin juillet 2005
- No 11: Aout septembre octobre
- Nº 12: Novembre décembre 2005
- No 13: Janvier février mars 2006
- Nº 14: Avril mai juin 2006
- No 15: Juillet aout septembre 2006
- No 16: Octobre novembre -
- décembre 2006
- Nº 17: Janvier février mars 2007
- Nº 18: Avril mai juin 2007